

Utilisez les grilles suivantes pour faire les calculs nécessaires pour remplir votre formulaire PE428, *Impôt et crédits de l'Île-du-Prince-Édouard*. Pour obtenir des précisions, lisez les pages 1 à 5 du cahier de formulaires.

Conservez ce document dans vos dossiers. **Ne le joignez pas** à la déclaration que vous nous enverrez.

## Ligne 5808 – Montant en raison de l'âge

Montant maximal			3 619   00	1
Votre revenu net selon la ligne 236 de votre déclaration				2
Montant de base	-	26 941   00		3
Ligne 2 moins ligne 3 (si négatif, inscrivez « 0 »)	=			4
Taux applicable	x	15 %		5
Ligne 4 multipliée par ligne 5	=			6
Ligne 1 moins ligne 6 (si négatif, inscrivez « 0 »). Inscrivez ce montant à la ligne 5808 du formulaire PE428.	=			7

## Ligne 5816 – Montant pour une personne à charge admissible

Montant de base			6 923   00	1
Revenu net de la personne à charge selon la ligne 236 de sa déclaration	-			2
Ligne 1 moins ligne 2 (si négatif, inscrivez « 0 »)	=			3
Inscrivez à la ligne 5816 du formulaire PE428 le montant <b>le moins élevé</b> : ligne 3 ou 6 294 \$	=			3

## Ligne 5820 – Montant pour personnes à charge âgées de 18 ans ou plus et ayant une déficience

Faites ce calcul pour chaque personne à charge.

Montant de base			7 412   00	1
Revenu net de la personne à charge selon la ligne 236 de sa déclaration	-			2
Ligne 1 moins ligne 2 (si le résultat est négatif, inscrivez « 0 »; s'il dépasse 2 446 \$, inscrivez 2 446 \$)	=			3
Montant demandé à la ligne 5816 pour cette personne, s'il y a lieu	-			4
Montant auquel vous avez droit pour cette personne : ligne 3 moins ligne 4 (si négatif, inscrivez « 0 »)	=			5

Inscrivez à la ligne 5820 du formulaire PE428 le total des montants auxquels vous avez droit pour **toutes** les personnes à votre charge.

## Ligne 5840 – Montant pour aidants naturels

Faites ce calcul pour chaque personne à charge.

Montant de base			14 399   00	1
Revenu net de la personne à charge selon la ligne 236 de sa déclaration	-			2
Ligne 1 moins ligne 2 (si le résultat est négatif, inscrivez « 0 »; s'il dépasse 2 446 \$, inscrivez 2 446 \$)	=			3
Montant demandé à la ligne 5816 pour cette personne, s'il y a lieu	-			4
Montant auquel vous avez droit pour cette personne : ligne 3 moins ligne 4 (si négatif, inscrivez « 0 »)	=			5

Inscrivez à la ligne 5840 du formulaire PE428 le total des montants auxquels vous avez droit pour **toutes** les personnes à votre charge.

## Ligne 5844 – Montant pour personnes handicapées (lisez la ligne 5844 à la page 2 du cahier de formulaires)

(Supplément : calcul à faire si vous aviez **moins de 18 ans** le 31 décembre 2005)

Supplément maximal			3 015   00	1
Total des frais de garde d'enfants et de préposé aux soins déduits par toute personne à votre égard				2
Montant de base	-	2 050   00		3
Ligne 2 moins ligne 3 (si négatif, inscrivez « 0 »)	=			4
Ligne 1 moins ligne 4 (si négatif, inscrivez « 0 »)	=			5

Inscrivez à la ligne 5844 du formulaire PE428 **le total de 5 400 \$ et du montant de la ligne 5** (maximum 8 415 \$), **sauf** si vous remplissez cette grille de calcul uniquement pour pouvoir remplir la grille de la ligne 5848.

## Grilles de calcul provinciales (suite)

### Ligne 5848 – Montant pour personnes handicapées transféré d'une personne à charge

Faites ce calcul pour chaque personne à charge.

Montant de base	5 400		00	1
Si la personne à charge avait <b>moins de 18 ans</b> le 31 décembre 2005, inscrivez ici le montant de la ligne 5 de la grille de calcul de la ligne 5844 pour cette personne. Si elle avait <b>18 ans ou plus</b> , inscrivez « 0 ».				
Ligne 1 plus ligne 2	+			2
Total des montants auxquels a droit la personne à charge aux lignes 5804 à 5840 de son formulaire PE428	=			3
Ligne 3 plus ligne 4	+			4
Revenu imposable de la personne à charge selon la ligne 260 de sa déclaration	=			5
Montant auquel vous avez droit pour cette personne : ligne 5 moins ligne 6 (si négatif, inscrivez « 0 »)	-			6
Inscrivez à la ligne 5848 de votre formulaire PE428 le montant <b>le moins élevé</b> : ligne 3 ou ligne 7	=			7

Inscrivez à la ligne 5848 le total des montants demandés pour **toutes** les personnes handicapées à votre charge.

Si, à la fin de l'année, vous et la personne à votre charge ne résidiez pas dans la même province ou le même territoire, des règles spéciales s'appliquent. Communiquez avec nous pour déterminer le montant que vous pouvez demander.

### Ligne 5872 – Montant admissible des frais médicaux pour d'autres personnes à charge

Faites ce calcul pour chaque personne à charge.

Frais médicaux pour la personne à charge				1
Inscrivez le montant <b>le moins élevé</b> : 1 678 \$ ou 3 % de son revenu net selon la ligne 236 de sa déclaration	-			2
Ligne 1 moins ligne 2 (si le résultat est négatif, inscrivez « 0 »; s'il dépasse 10 000 \$, inscrivez 10 000 \$)	=			3

Inscrivez à la ligne 5872 du formulaire PE428 le total des montants demandés pour **toutes** les personnes à votre charge.

### Ligne 70 – Crédit d'impôt pour contributions politiques

Déterminez le montant à inscrire à la ligne 70 du formulaire PE428 de la façon suivante :

- si vos contributions **ne dépassent pas 100 \$**, utilisez la colonne 1 du tableau suivant;
- si vos contributions **dépassent 100 \$ mais pas 550 \$**, utilisez la colonne 2;
- si vos contributions **dépassent 550 \$ mais pas 1 150 \$**, utilisez la colonne 3;
- si vos contributions **dépassent 1 150 \$**, inscrivez 500 \$ à la ligne 70.

	Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3	
Inscrivez le montant de vos contributions	-	-	-	1
	0 00	100 00	550 00	2
Ligne 1 moins ligne 2	=	=	=	3
	x 75 %	x 50 %	x 33.33 %	4
Ligne 3 multipliée par ligne 4	=	=	=	5
	+ 0 00	+ 75 00	+ 300 00	6
Ligne 5 plus ligne 6	=	=	=	7
Inscrivez le résultat à la ligne 70 du formulaire PE428	=	=	=	7